

CAPA2CE Programme

PROGRAMMES PARTICULIERS

Une co-organisation UCLouvain-CPF

Le programme a été élaboré et est géré **conjointement** par l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) et le Centre d'enseignement supérieur et de Promotion Sociale en Brabant wallon (CPF), en vertu d'une convention de partenariat entre les deux institutions, approuvée par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En fonction de votre inscription (cf. onglet « Informations pratiques »), vous serez inscrit au CPF ou à l'UCLouvain mais il s'agit donc **d'une seule et même formation**.

Des compétences à développer

La formation du CAPAES poursuit comme objectif d'amener les candidats à développer les **compétences** suivantes énumérées ci-dessous, sans hiérarchie entre elles : (cf. Art.3 – Décret du 17 juillet 2002) :

1. promouvoir la réussite des étudiants notamment par la prise en compte de la diversité des parcours ;
2. faire face aux devoirs et aux dilemmes éthiques de la profession ;
3. travailler en équipe pluridisciplinaire en partageant la responsabilité collective de la formation ;
4. construire avec les étudiants un contexte relationnel propice à l'apprentissage ;
- 5.

CAPA2CE - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Conditions d'admissions et inscription (<https://uclouvain.be/fr/facultes/psp/edef/informations-pratiques-1.html>)

Le tableau, ci-dessous, précise auprès de quelle institution (UCLouvain ou CPFEB) vous devez vous inscrire en fonction de votre situation :

CANDIDATS	INSCRIPTION A L'UCLouvain	INSCRIPTION A L'CPFEB
Licence/master universitaire y compris les architectes, les traducteurs et interprètes, les diplômés de haute école de la catégorie économique uniquement	X	
Graduat, bachelier et Licence/Master de haute école des autres catégories y compris les diplômés des Écoles Supérieures des Arts		

Pour pouvoir s'inscrire au CAPAES, il faut **exercer une fonction** de maître de formation pratique, maître assistant, chargé de cours dans une Haute École ou être professeur de cours généraux, de cours techniques et de pratique professionnelle, de cours de psychologie-pédagogie-méthodologie et de cours spéciaux dans l'enseignement supérieur de Promotion Sociale (Décret du 2 juin 2006 et Art.3 – Décret du 17 juillet 2002) **durant l'année d'inscription** au CAPAES.

Il faut donc être un-e enseignant-e en fonction dans l'enseignement supérieur de promotion sociale ou dans une Haute Ecole pour s'inscrire au CAPAES. En outre **la formation du CAPAES ne s'adresse pas aux expert-e-s** (Circulaire n° 1547 du 13/07/2006 - Enseignement de promotion sociale - Décret du 30 mai 2006 modifiant le décret du 17 juillet 2002, point 7.2).

Comment vous inscrire ?

Inscription au CPFEB

Le [formulaire d'inscription CPFEB](#) est à renvoyer ou à déposer au secrétariat du CPFEB avec les documents suivants :

- une attestation de fonction de la Haute École ou de l'établissement d'enseignement supérieur de Promotion Sociale. Elle doit couvrir l'année académique au cours de laquelle se déroule la formation et attester que l'enseignant bénéficie d'un traitement subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- 2 photos d'identité (format passeport et en couleurs) ;
- une photocopie simple de la carte d'identité (recto et verso) ;
- une photocopie (non certifiée conforme) du diplôme d'enseignement supérieur ;
- une photocopie du titre pédagogique (si nécessaire).

Inscription à l'UCLouvain

La demande d'inscription se fait via une [procédure en ligne](https://uclouvain.be/fr/etudier/inscriptions/futurs-etudiants.html) (<https://uclouvain.be/fr/etudier/inscriptions/futurs-etudiants.html>) (cliquer sur "Inscriptions régulières") à l'issue de laquelle vous recevrez un courriel avec les modalités à suivre. Lorsque vous remplissez votre formulaire d'inscription en ligne pour le programme CAPAES, il vous est demandé de télécharger [ce document](#) ("Fiche signalétique du candidat" et "Attestation de fonction") et de joindre celui-ci à votre demande d'inscription en ligne, dûment complété et signé .

Si votre dossier n'est pas complet, votre inscription ne peut être validée.

Remarques :

- Les étudiants CAPAES inscrits à l'UCLouvain en 2022-2023 et désireux de se [réinscrire](https://uclouvain.be/fr/etudier/inscriptions/futurs-etudiants.html) (<https://uclouvain.be/fr/etudier/inscriptions/futurs-etudiants.html>) à l'année académique 2023-2024, doivent introduire leur demande de réinscription via leur bureau virtuel avant le 30 septembre 2023.
- Les autres étudiants qui désirent se réinscrire à l'UCLouvain doivent utiliser la procédure d'inscription mentionnée plus haut.
- Clôture des inscriptions 2023-2024 à l'UCLouvain : voir le [calendrier des inscriptions](https://uclouvain.be/fr/etudier/inscriptions/calendrier-inscriptions.html) (<https://uclouvain.be/fr/etudier/inscriptions/calendrier-inscriptions.html>) du Service des inscriptions. Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à consulter le [site moodle](#)

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au règlement des études et des examens (<https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html>). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».